

Pont de St-Nazaire : la circulation sera modulable



Pour essayer de fluidifier le trafic sur le pont de Saint-Nazaire, le conseil général va investir 11 millions d'euros dans un dispositif de circulation modulable. Une voie centrale, colorée et balisée, sera affectée au sens le plus circulé, selon les moments de la journée. Photo : Franck Dubray

En 2010, les trois voies de circulation seront affectées de façon variable selon la densité du trafic. Le conseil général veut améliorer le franchissement de l'estuaire, entre Saint-Brevin et Saint-Nazaire.

27 000 véhicules, en moyenne, traversent le pont de Saint-Nazaire chaque jour. Des bouchons le matin dans le sens sud-nord, et le soir dans l'autre sens. Des travaux d'entretien presque permanents. Après l'échec du projet de nouveau franchissement de l'estuaire (les études sont stoppées), le conseil général sort son « plan B ».

Une voie centrale réversible

« **Nous voulons améliorer les liaisons entre Saint-Brevin et Saint-Nazaire pour faire face aux situations de saturation** », motive Yanick Lebeaupin, conseillère générale du canton de Paimboeuf. Le Département met 13 millions d'euros sur la table, sur trois ans, pour déployer trois mesures. La plus spectaculaire et la plus coûteuse (11 millions), c'est la modification de la circulation sur le pont.

A partir de l'été 2010, un système d'affectation variable des trois voies sera testé. Concrètement, sur 7 km, les voies seront modulées selon la densité du trafic. La voie centrale, matérialisée par une couleur différente, sera réversible : ouverte ou fermée à la circulation selon les moments de la journée, les heures de pointes, la période estivale. Permettant aussi une souplesse en cas d'accident, de panne, de travaux. Aux heures creuses, notamment la nuit, cette voie du milieu sera interdite aux véhicules.

Ce nouveau plan de circulation nécessite des aménagements. Des portiques suspendus avec des feux (vert ou rouge), un balisage lumineux au sol et des barrières de rabattement automatiques sur les voies d'accès au pont. Le tout géré à distance depuis le PC route du conseil général, à Nantes.

La vitesse sur le pont sera limitée à 70 km/h, contre 90 aujourd'hui. Il faut s'attendre à l'installation d'un radar fixe côté Saint-Brevin. Il existe déjà au nord. Avant d'être mis en place, ce dispositif nécessite une autorisation ministérielle d'expérimentation sur cinq années.

Plus de bus et une navette maritime

Dès janvier 2009, le conseil général renforcera les liaisons des bus Lila entre les communes du Pays de Retz et Saint-Nazaire. « **Une offre de transport collectif améliorée de 40 %** », se réjouit Yanick Lebeaupin. Soit 20 trajets supplémentaires, dans les deux sens, pour un surcoût d'environ 164 000 €. Un pôle d'échanges sera aménagé à Saint-Brevin pour les connexions entre Lila et le service communal de transport.

Le conseil général réfléchit toujours à la mise en place d'une navette maritime de 120 places, piétons et vélos, entre Mindin à Saint-Brevin et le site du Petit Maroc à Saint-Nazaire. L'été seulement, peut-être à partir de 2011. Une telle mise en oeuvre, si elle débouche, apparaît délicate. Depuis l'arrêt des anciens bacs, en 1975, les appontages ont disparu, l'estuaire s'est envasé. « **Nous devons construire un ponton d'accostage et une passerelle d'accès sur chaque rive. Le coût est estimé à 2 millions d'euros** », décrit Yanick Lebeaupin. Il faudra surtout creuser un chenal nord-sud, et dévaser régulièrement. « **Des études devront être menées pour affiner les coûts d'exploitation et pour confirmer la faisabilité technique et réglementaire.** » La navette reste donc pour l'instant très hypothétique.

Une navette fluviale en 2011 pour traverser l'estuaire



Sur chaque rive de l'embouchure de la Loire, il faudra reconstruire des pontons et des passerelles. :
Photo : M. Vaillant-Prot

La décision de principe sera prise mardi par les conseillers généraux mais il faudra attendre 2011 pour que piétons et cyclistes prennent la navette fluviale.

Il y avait autrefois les bacs, il y aura bientôt la navette fluviale pour traverser la Loire entre Saint-Nazaire et Saint-Brevin. Une solution de plus pour améliorer les échanges entre le nord et le sud. Mais attention, seuls les piétons et les cyclistes pourront l'emprunter. Et seulement en période estivale, au moment où la demande est la plus forte. La capacité de la future navette devrait être de 120 personnes.

Un chenal à creuser

Entre la prise de décision et la mise en service du bateau, bien des choses sont à prévoir. Il faudra lancer des études, confirmer la faisabilité technique et financière d'un tel projet qui n'est pas si simple à mettre en oeuvre. En effet, il faudra recréer de chaque côté de la Loire, à Mindin (Saint-Brevin) et au Petit-Maroc (Saint-Nazaire) des pontons pour l'accostage et des passerelles d'accès à partir des berges. À ce stade de la réflexion, ces investissements s'élèvent à 2 millions d'euros. Autres travaux à prévoir : un balisage pour sécuriser l'approche des navires et le creusement d'un chenal dans le sens nord-sud pour éviter la contrainte des marées.

Les élus du canton reçus hier

L'ensemble du dispositif visant à améliorer le trafic entre le nord et le sud de l'embouchure de l'estuaire sera soumis au vote des conseillers généraux mardi 21 octobre. Mais avant l'examen de ce dossier, la conseillère générale du canton de Paimboeuf, Yanick Lebeaupin, a travaillé avec l'association des usagers de son secteur. Elle a présenté les projets aux élus communaux hier soir à Paimboeuf. Faire circuler les informations avant d'espérer un mieux du côté des bouchons.

M. Vaillant-Prot Presse-Océan